



Matoury, le 13 Aout 2020

**LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL**

*Annexe au rapport d'enquête publique A
n° 2020 000 1 / 97*

Max VENTURA
Commissaire Enquêteur
de l'enquête publique pour
le projet de TCSP de la CACL
maxventura@orange.fr

DIRECTION DE L'HABITAT, DE
L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE
Isabelle PATIENT – Rony ARCONTE
0594 28 90 47 / 0594 28 94 40
isabelle.patient@cacl-guyane.fr / rony.arconte@cacl-guyane.fr

N : REF : 913/CACL/2020/DHAM/IP/RA/JJ

**Objet : Réponse aux observations recueillies lors de l'enquête publique sur le projet
TCSP de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la clôture de l'enquête publique unique du projet de création d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL), vous nous avez communiqué l'ensemble des observations écrites et orales consignées dans le procès-verbal de synthèse.

Ce procès-verbal de synthèse fait état de 23 observations recueillies.
Le public a donc répondu présent en faisant remonter leurs différentes interrogations ou recommandations auxquelles la CACL apportent des réponses ci-après.

L'observation de Mme Chantal GRAND BOIS ayant été consignée deux fois (sur le site internet des services de l'état et sur tcsp@cacl-guyane.fr), nous avons formulé 22 réponses réparties comme suit :

- 6 suivant les consignations sur le registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne
- 11 suivant les consignations sur l'adresse mail tcsp@cacl-guyane.fr
- 3 suivant les consignations lors des permanences téléphoniques avec le commissaire enquêteur
- 2 suivant les consignations sur le site internet des services de l'Etat en Guyane

Mes services restent à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

La Présidente de la CACL

Marie-Laure PHINERA-HORTH



Réponse de la CACL aux observations recueillies lors de l'enquête publique du TCSP

Préambule

A la vue des différentes observations recueillies et avant de répondre de façon individuelle à chacune d'entre elles, il nous semble important de préciser certains points par rapport à l'organisation générale qui sera mise en place pour le chantier du TCSP :

La communication avec la population

L'un des challenges les plus importants de la réalisation d'un tel chantier situé dans un environnement urbain est la communication.

C'est pour cela que se trouvera sur le terrain, un responsable communication, personne dédiée à l'écoute des riverains et commerçants, à la communication avec le public et au dialogue entre les entreprises intervenantes et la population.

Il aura pour responsabilité de transmettre les informations sur le phasage des travaux, le planning des travaux en restant constamment à l'écoute de questions, avis et doléances des usagers impactés par le chantier.

Il s'assurera du maintien des accès aux habitations et commerces, de la mise en place des divers itinéraires nécessaires. Il pourra, par exemple proposer aux commerçants des emplacements pour les véhicules de livraison à proximité.

Il pourra proposer également aux riverains des points de collectes pour que le ramassage des déchets perdure durant la durée du chantier sur la zone.

Pour l'aider dans son objectif de communication, il sera amené à mettre en place, des panneaux d'informations à messages variables sur les lieux stratégiques du chantier, et aura recours à la distribution de flyers reprenant les informations générales ainsi que les informations localisées.

De plus, le Responsable communication aura à sa disposition une application smartphone développé pour les chantiers de ce type, pour lui permettre d'aller plus loin dans l'interactivité avec les riverains.

La circulation et les accès

Le TCSP emprunte l'assiette de voiries existantes en zones semi urbanisées et urbanisées. Les travaux d'aménagement du projet auront un impact plus ou moins important sur la circulation des riverains et les acteurs économiques.

Selon le contexte (emprise disponible, trafic, commerces, riverains, réseaux), la nature et la géométrie exactes des travaux à réaliser, il sera nécessaire de déplacer, restreindre voire supprimer la circulation existante (y compris parkings contigus) et de la reporter sur d'autres axes par le biais de déviations. Ces restrictions de circulations seront présentées et peaufinées en étroite collaboration avec les services gestionnaires de voiries.

Les accès riverains et aux centres d'intérêt (écoles, hôpitaux, ...) ainsi que la livraison aux commerces seront naturellement conservés.

Le service de collecte des ordures ménagères et l'accès aux véhicules de secours seront maintenus. Les bouches incendie resteront tout aussi accessibles.
L'entreprise en charge des travaux s'efforcera également de proposer des zones de stationnements de substitution aux abords des centres d'intérêt (marché, écoles, zone commerciale ...).

Les négociations foncières

La CACL a confié à l'EPAG la mission d'acquisition foncière pour le projet du TCSP.
L'EPAG, sous réserves des dispositions réglementaires qui lui sont applicables procède donc à l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre du projet, soit à l'amiable, soit par l'exercice du droit de préemption, soit par la voie de l'expropriation des biens immobiliers (si jamais la procédure d'acquisition amiable s'avère infructueuse)

L'ensemble des acquisitions effectuées par l'EPAG sont réalisées à un prix dont le montant ne peut pas excéder l'avis délivré par France Domaine.
Le prix de vente ainsi fixé est destiné à réparer le préjudice et est calculé en fonction de la valeur des biens dont le propriétaire est dépossédé.

Si aucun accord n'est trouvé ou en cas de non-réponse aux offres de l'EPAG, c'est le juge qui fixera par ordonnance le montant de l'indemnité.

En parallèle, la CACL lancera un marché pour des travaux de reconstitution des limites riveraines dans le cadre des acquisitions foncières pour le projet du TCSP.
Il s'agira de travaux de remise en état à l'identique des clôtures, maçonneries, voiries, réseaux et d'espaces verts des propriétaires impactés

La Commission d'Indemnisation Amiable pour les professionnels

La CACL s'est fixée comme objectif de limiter et prévenir au maximum les nuisances liées aux travaux du TCSP.
Ainsi, pour soutenir les professionnels pendant les travaux du TCSP, la CACL a décidé de mettre en place une Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) pour les établissements économiques situés sur le tracé du TCSP et pour lesquels les travaux causeraient une baisse significative du chiffre d'affaires

Cette instance présidée par des magistrats indépendants permettra un traitement des demandes d'indemnisation plus rapide qu'une procédure auprès du Tribunal administratif.
La démarche auprès de la CIA aura pour objectif d'être simple et rapide qu'un recours en contentieux.

Seront éligibles à une indemnisation, les commerçants, artisans, membres des professions libérales ou civiles et associations inscrits au registre du commerce ou des métiers, installés avant la date de déclaration d'utilité publique, dont l'activité est située directement sur le tracé du TCSP et qui estiment subir, en conséquence, une baisse de leur activité économique. Le dommage devra être actuel, certain et direct

L'instruction devant la CIA s'inscrira dans un cadre juridique précis et nécessitera un examen des dossiers sérieux et équitable.

La commission aura pour rôle de :

- Etudier la recevabilité des demandes relatives aux éventuels préjudices économiques
- Examiner les dossiers de demande d'indemnisation
- Déterminer, avec l'avis d'un expert-comptable indépendant, la réalité du préjudice
- Proposer un montant d'indemnisation

Après étude des dossiers, elle émettra un avis sur la demande d'indemnisation du professionnel demandeur. Cet avis sera transmis à la CACL, qui in fine, décidera ou non de suivre l'avis de la CIA.

Les préjudices susceptibles d'être pris en compte par la CIA seront les mêmes que ceux qui auraient été réparés par un juge administratif mais en évitant aux professionnels une procédure trop longue.

En parallèle, comme nous vous l'avons exposé plus haut, tout au long des travaux, un dispositif complet d'information sera déployé pour répondre à l'ensemble des demandes des professionnels et une communication adaptée est mise en place sur le chantier pour le fléchage des commerces (signalétique indiquant l'accès aux commerces aux passant)

Les Bus à Haut Niveau de Service du TCSP

Le TCSP sera équipé de lignes de bus articulés présentant une capacité d'environ 110 passagers. Ce choix permet de garder une réserve de capacité conséquente au système de transport envisagé.

Ces véhicules seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménagées avec des quais hauts garantissant l'accessibilité en fauteuil roulant grâce à des palettes rétractables équipant le véhicule.

Les véhicules seront à motorisation hybride thermique-électrique. Ces véhicules permettent des économies conséquentes de la consommation de carburant d'environ 15-20%. Les véhicules hybrides sont en outre moins bruyants que les bus thermiques classiques et offrent un confort supérieur lors des accélérations et décélérations.

Observations du public et réponses de la CACL

01

SELLES Pierre

Représentant : Etablissement Français du Sang (EFS)

Observation faite le : 28/05/2020

Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr

Localisation : Rue de Lucée

Parcelle : /

Objet :

- a) Il souhaite connaître la date et la durée des travaux prévus pour le TCSP au niveau de la rue de Lucée.
- b) Il indique aussi que l'EFS doit rester accessible aux coursiers des ES et aux transporteurs de Produit Sanguins Labiles (PSL) 24h/24.

Réponse de la CACL :

- a) Le planning des travaux sera communiqué aux riverains
- b) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.

02

CHAN Laurent

Représentant : M. Chan To Chung

Observation faite le : 16/06/2020

Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr

Localisation : 432 Route de la madeleine

Parcelle : BC 425

Objet :

Le foncier impacté par les acquisitions menées par l'EPFAG accueille plusieurs activités commerciales en location dont notamment un box de lavage et des aspirateurs pour voiture.

- a) Le propriétaire indique la nécessité du maintien de l'accès à sa parcelle ainsi que des places de parking pour les activités commerciales
- b) Il évoque la possibilité d'un risque de perte de chiffre d'affaires en raison des travaux du TCSP.

Réponse de la CACL :

- a) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.
- b) Une Commission d'Indemnisation Amiable pour les commerces sera mise en place par la CACL en cas de perte de chiffre d'affaire.

03

PAUL Eric

Représentant : M. PAUL Benoit

Observation faite le : 17/06/2020

Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr

Localisation : Route de la madeleine

Parcelle : BC 44

Objet :

- a) Le propriétaire évoque la nécessité de prévoir un accès secondaire à l'arrière de sa propriété et donnant sur la cité Galmot
- b) Il souhaite connaître la distance à laquelle se situera la nouvelle limite de sa propriété par rapport à l'ancienne.
- c) Il estime que le prix d'acquisition proposé par l'EFAG est 3 fois inférieur au prix du m² à Cayenne et évoque un préjudice subit en cas de la perte d'un arbre fruitier situé sur sa parcelle.
- d) Il demande quelle alternative est mise en place pour palier à la perte de place de parking du cabinet de santé situé au rez-de-chaussée de son immeuble
- e) Il mentionne le fait que le rapprochement de la clôture provoquerait notamment, des problèmes de nuisances sonores liées au rapprochement d'un axe routier et piéton, et nécessiterait une meilleure isolation de mes fermetures (fenêtres et porte de façade) et dispositif d'extraction/ventilation pour lesquels il souhaite être indemnisé
- f) Il demande si une mise à l'égout des eaux usées actuellement recueillies par fosse septique est prévue

| | |
|----|---|
| | <p>Réponse de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La création d'un accès secondaire par l'arrière de la propriété de M. Paul n'est pas prévue. Les raisons évoquées sont indépendantes du projet du TCSP et relève d'une autre compétence. b) La clôture sera déplacée d'environ 3 m et refaite à l'identique par la CACL c) Le prix proposé par l'EPFAG reste dans l'épure de l'avis de valeur émis par France Domaine. Concernant, l'arbre fruitier, la réglementation prévoit un prix comprenant les éléments inclus dans l'emprise foncière (clôture, arbre, etc.) d) Il n'y a pas d'alternative à proprement dit, les clients auront la possibilité de se rendre au cabinet en utilisant le TCSP e) Le rapprochement de la clôture ne sera que de 3 m, ce qui nécessitera pas la mise en place de telle mesure car la situation sera sensiblement identique à celle d'aujourd'hui par rapport au trafic routier. Concernant le TCSP, il s'agira de bus à motorisation hybride thermique-électrique à faible émission sonore circulant sur cette portion du tracé à la fréquence d'un bus toutes les 10 min en heure de pointe. f) Le raccordement au tout à l'égout de son bâtiment n'est pas prévue. Les raisons évoquées sont indépendantes du projet du TCSP et relève d'une autre compétence. |
| 04 | <p><u>CHEN Yiqian</u></p> <p>Représentant : Libre-Service William Observation faite le : 21/06/2020 Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr</p> <p>Localisation : 432 Route de la madeleine Parcelle : BC 425</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le locataire refuse d'avoir des travaux sur le parking qu'il loue car il subira une perte de clientèle très importante. b) Depuis la crise sanitaire du COVID-19, il est déjà dans une situation très difficile due la baisse de son chiffre d'affaire <p>Réponse de la CACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier. b) Une Commission d'Indemnisation Amiable pour les commerces sera mise en place par la CACL en cas de perte de chiffre d'affaire. |
| 05 | <p><u>CHEN Bingmei</u></p> <p>Représentant : Lavage Xilaile Observation faite le : 21/06/2020 Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr</p> <p>Localisation : 432 Route de la madeleine Parcelle : BC 425</p> |

| | |
|----|---|
| | <p>Objet :</p> <p>a) Le locataire refuse de déplacer ses machines d'aspirateur et d'avoir des travaux sur le parking qu'il loue car il subira une perte de clientèle très importante.</p> <p>b) Depuis la crise sanitaire du COVID-19, il est déjà dans une situation très difficile due la baisse de son chiffre d'affaire</p> <p>Réponse de la CACL :</p> <p>a) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.</p> <p>b) Une Commission d'Indemnisation Amiable pour les commerces sera mise en place par la CACL en cas de perte de chiffre d'affaire.</p> |
| 06 | <p><u>CHOU Christian</u></p> <p>Représentant : Fitness Park / FoDao Observation faite le : 25/06/2020 Consignation : Permanence téléphonique avec le commissaire enquêteur</p> <p>Localisation : Route de la madeleine Parcelle : BC 663</p> <p>Objet : Il a débuté son activité commerciale en 2018 et a déjà rencontré la CACL et l'EPFAG à ce sujet. Il mesure l'enjeu du projet Il souhaite que le prix proposé pour son foncier soit réévalué. La surface foncière qui lui avait été demandé a été revu de 200 m2 à la baisse suite à l'affinage du fuseau foncier. Il veut que le prix proposé aujourd'hui soit le même que celui proposé avant la diminution de la surface foncière</p> <p>Réponse de la CACL : Le prix proposé par l'EPFAG reste dans l'épure de l'avis de valeur émis par France Domaine</p> |
| 07 | <p><u>COFFY Guillaume</u></p> <p>Représentant : SAS Acodis Observation faite le : 30/06/2020 Consignation : Permanence téléphonique avec le commissaire enquêteur</p> <p>Localisation : 8 / 10 Avenue de la Liberté (canal laussat) Parcelle : Domaine Public</p> <p>Objet : Il trouve que c'est un bon projet, mais est inquiet par rapport aux possibilités de circulation pendant les travaux</p> <p>Réponse de la CACL : Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.</p> |

08

CHATEAU Amos

Représentant : CHATEAU Naissa

Observation faite le : 30/06/2020

Consignation : Permanence téléphonique avec le commissaire enquêteur

Localisation : Chatenay

Parcelle : AT 401

Objet :

- a) Il n'est pas contre le projet mais a une problématique par rapport à son projet de terrain de stationnement de véhicules situé sur le foncier ciblé pour le TCSP
- b) Il estime que le prix proposé par l'EPFAG devrait être réévalué à 90 €/m²

Réponse de la CACL :

- a) Son projet de stationnement ne relève pas de la compétence de la CACL. De plus le foncier ciblé pour le TCSP est une emprise réservée dans le PLU de la Ville de Cayenne et est donc inconstructible.
- b) Le prix proposé par l'EPFAG reste dans l'épure de l'avis de valeur émis par France Domaine

09

LE REUN Claude

Représentant : /

Observation faite le : 01/07/2020

Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr

Localisation : Ensemble du tracé

Parcelle : /

Objet :

- a) Il indique que, vu les embouteillages en continu sur l'ensemble de l'agglomération, il est nécessaire de réaliser le projet du TCSP au plus vite.
- b) Il précise que le réseau actuel de bus, bloqués dans la circulation, n'est pas adapté à la demande.
- c) Il demande de bien vérifier la mise en œuvre des mesures de protection des espaces naturels traversés par le tracé.
- d) Il rappelle la nécessité de ce projet pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir une voiture.
- e) Il évoque aussi la création des pistes cyclables et de cheminement piéton dans le cadre du projet

Réponse de la CACL :

- a) Le marché de partenariat pour la conception, la construction, une partie de la maintenance et tout ou partie du financement du TCSP de la CACL ayant été signé en décembre 2019, le titulaire est actuellement en phase PRO. Une fois l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, les travaux du TCSP vont pouvoir rapidement être lancés avant la fin d'année.
- b) Le TCSP (Un transport collectif en site propre) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé, de telle manière que ce mode de transport dispose de sa propre voie. Contrairement au réseau de bus actuel, le TCSP ne sera pas impacté par le trafic routier, d'autant plus qu'il aura la priorité aux carrefours.

| | |
|----|--|
| | <p>c) Le tracé du TCSP a été défini de façon à desservir le plus largement possible l'ensemble des quartiers de Cayenne et de pouvoir bénéficier au plus grand nombre en raccordant les différents points névralgiques de la ville.</p> <p>d) Des pistes cyclables et des trottoirs sont créés tout le long du tracé, soit plus de 10,4 km d'infrastructure pour les modes de circulation doux</p> |
| 10 | <p><u>FAVEROT John</u></p> <p>Représentant : EDF Observation faite le : 02/07/2020 Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr</p> <p>Localisation : Avenue de la Liberté (canal laussat) Parcelle : AK 517</p> <p>Objet :</p> <p>a) Il souhaite la sécurisation des entrées du site d'EDF situées avenue de la Liberté permettant l'accès et la sortie des véhicules et des piétons tant pendant la réalisation des travaux qu'après l'aménagement de l'avenue de la Liberté (feux de circulation, panneaux de signalisation, circulation des véhicules tant légers que poids lourds...)</p> <p>b) Il demande à ce que le planning de réalisation des travaux, affectant l'accès au site depuis la rue de la Liberté, soit communiqué au responsable du site EDF</p> <p>c) Il demande la mise en place de mesures de sécurisation du site pendant la réalisation des travaux en collaboration avec le responsable du site EDF.</p> <p>d) Il souhaite que les ouvrants du site (portail...) soient maintenu ou remis en état</p> <p>e) Il demande à ce que soit vérifiée l'incidence des travaux sur la localisation de place de parkings</p> <p>Réponse de la CACL :</p> <p>a) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.</p> <p>b) Le planning des travaux sera transmis au responsable du site EDF</p> <p>c) Des mesures de sécurisation du site en phase chantier pourront être définis en collaboration avec le responsable avec le titulaire du marché de partenariat.</p> <p>d) La remise en état de l'existant est prévue</p> <p>e) Il n'y a pas, à priori, d'incidence des travaux sur les places de parking du site EDF</p> |
| 11 | <p><u>COFFY Marie-Christine</u></p> <p>Représentant : SCI Le Canal 10 Observation faite le : 03/07/2020 Consignation : tcsp@cacl-guyane.fr</p> <p>Localisation : 8 / 10 Avenue de la Liberté (canal laussat) Parcelle : Domaine Public</p> <p>Objet :</p> <p>Elle est favorable au projet mais souhaite défendre les intérêts professionnels de ses locataires, en terme d'accès aux locaux et pour une continuation sereine de leurs activités professionnelles</p> |

| | |
|----|---|
| | <p>Réponse de la CACL :</p> <p>a) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.</p> <p>b) Une Commission d'Indemnisation Amiable pour les commerces sera mise en place par la CACL en cas de perte de chiffre d'affaire.</p> |
| 12 | <p><u>GRAND BOIS Chantal</u></p> <p>Représentant : /</p> <p>Observation faite le : 04/07/2020 et le 05/07/2020</p> <p>Consignation : site internet des services de l'Etat en Guyane et tcsp@caci-guyane.fr</p> <p>Localisation : 54 Avenue de la Liberté (canal laussat)</p> <p>Parcelle : AK 01</p> <p>Objet : Elle sollicite le maintien des droits qui lui ont été accordés par la mairie de Cayenne à travers l'autorisation d'occuper le domaine public pour l'implantation d'une terrasse.</p> <p>Réponse de la CACL : Une analyse de l'interface entre le projet de terrasse de Mme Grand Bois et du projet du TCSP devra être faite par le titulaire du marché de partenariat afin de définir l'impact éventuel sur l'occupation du domaine public. Pendant les travaux, son établissement restera toujours accessible aux riverains et aux clients. Si jamais, le projet du TCSP a un impact sur la terrasse de Mme Grand Bois et qu'il faille la fermer ou la réduire pendant les travaux, elle pourra se rapprocher de la Commission d'Indemnisation Amiable en cas de perte de chiffre d'affaire. L'occupation du domaine public pourra être de nouveau effective après les travaux.</p> |
| 13 | <p><u>BRENCKLE Julien</u></p> <p>Représentant : Les trois copropriétaires de la parcelle SD 86</p> <p>Observation faite le : 06/07/2020</p> <p>Consignation : tcsp@caci-guyane.fr</p> <p>Localisation : Lotissement Jasmins 2</p> <p>Parcelle : SD 86</p> <p>Objet : Il fait part de leurs vives inquiétudes en tant que riverains quant aux impacts du futur projet de TCSP</p> <p>a) Quels types de travaux sont prévus pour éviter le risque inondation des parcelles et habitations de la rue de Lucée ?</p> <p>b) Dans le cas où un surélévement de la chaussée est prévu, les nuisances sonores et visuelles ont-elles été prises en compte? Dans l'affirmative quelles sont ces mesures?</p> |

- c) La fréquentation des véhicules de cette rue va être augmentée, est-il prévu un accès réservé aux riverains afin d'éviter l'aubaine d'une nouvelle desserte du centre-ville de Cayenne?
- d) Nous nous interrogeons sur le devenir de notre clôture mitoyenne et souhaitons connaître l'impact des travaux sur notre clôture.
- e) L'impact des nuisances sonores et visuelles pouvant être atténuées par une clôture adaptée (murs antibruit par exemple), des travaux de ce type sont-ils prévus liés avec le surélévement de la chaussée envisagée? Quelles sont les mesures prévues pour la prise en charge de la gestion du bruit?
- f) Concernant les clôtures, seront-elles mitoyennes ou de pleine propriété au détenteur de la voirie et si tel est le cas, comment pourra-t'il s'assurer de l'entretien de cette clôture?
- g) Concernant la circulation, comment est prévue la circulation pendant et après les travaux pour accéder à mon habitation et à celles du quartier.
- h) Il n'est pas mentionné dans le dossier la date et la durée des travaux qui vont impacter notre circulation dans le quartier. Comment seront prévues les réunions d'information pour les travaux? Serons-nous informés? et par quels moyens?

Réponse de la CAACL :

- a) Les travaux du TCSP de Maringouin vont justement permettre de réduire le risque inondation dans le secteur de Jasmin/La Roseraie, grâce aux aménagements suivants :
 - La création d'un bassin de rétention à Maringouins / Roseraie, réalisé pour écrêter les crues du bassin versant "Maringouins" à l'amont du TCSP et permettre de diminuer les quantités d'eau se déversant sur le quartier de la Roseraie
 - Le projet prévoit aussi la mise en place d'un ouvrage de transparence hydraulique en amont du lotissement de la Roseraie. Les eaux transitant au sein de cet ouvrage seront dirigées vers le réseau des eaux pluviales du lotissement de la Roseraie, via la réalisation d'un fossé.
 - Les eaux pluviales du lotissement Jasmin sont actuellement prises en charge par deux fossés, situés de part et d'autre de la voirie actuelle. Le projet de TCSP nécessite la canalisation de ces deux fossés, via la mise en place de dalots béton sous la plateforme du TCSP, permettant la traversée de la route de Cabassou.
- b) Il n'y a pas de surélévement de la chaussée prévu.
- c) La fréquentation des véhicules ne devrait pas augmenter car on ne crée pas de nouvelle voirie dans le secteur, on vient simplement insérer des voies de bus parmi les voiries existantes
- d) Si la clôture est impactée, elle sera refaite à l'identique
- e) Les nuisances sonores dues au TCSP seront minimales et peu différentes de celles d'aujourd'hui. La création d'un mur antibruit ne se révèle pas nécessaire car il s'agira de bus à motorisation hybride thermique-électrique à faible émission sonore circulant sur cette portion du tracé à la fréquence d'un bus toutes les 10 min en heure de pointe.
- f) La clôture concernée est votre clôture, il n'y a pas de clôture sur le projet
- g) Les zones en travaux resteront toujours accessibles aux riverains et aux clients pendant la durée du chantier.
- h) Le planning des travaux sera communiqué via le responsable de communication.
Le titulaire du marché de partenariat en charge de la réalisation des travaux réalisera ces réunions d'information

LE RUYET Anthony**Représentant :** /**Observation faite le :** 06/07/2020**Consignation :** tcsp@cacl-guyane.fr**Localisation :** Ensemble du tracé**Parcelle :** /**Objet :**

Diverses questions concernant le réseau de bus actuel et l'exploitation du futur TCSP :

- a) Les tableaux page 14 et 15 du document C paraissent fantaisistes. Un coup, la fréquence de la ligne 7 est de 15 minutes, mais elle est de 20 minutes dans le texte qui suit juste après. Comment sont effectués les calculs de kilomètres annuels par lignes : les résultats semblent aberrants quand on compare les lignes 3 et 4 entre elles, les lignes A et B entre elles. Pourquoi les plages horaires ne sont pas précisées pour les lignes 6 et PC1/PC2 ? De nombreuses fois, il est stipulé une fin d'horaires à 20 heures ou plus : sur le papier, car concrètement, je n'ai jamais vu (est-ce l'heure du dépôt du bus au centre ?). Comment donner du crédit à l'ensemble d'une demande, si ce tableau de l'état actuel est erroné et mensonger ? En effet, en ce qui concerne le PC1 / PC2 (et leurs remplaçants, ligne 8 et 9 depuis janvier 2020), dire que ces bus circulent toutes les 70 minutes est un mensonge, pour en être un usager constant : de très nombreuses fois (qui m'ont conduit à faire comme les autres, c'est-à-dire acquérir une voiture, après 9 mois de souffrance), j'ai dû l'attendre jusqu'à 2 heures, ou arriver 30 minutes avant son heure prévue car ce bus arrive fréquemment avec cette avance là, en circulant donc à vide (ne trouvant que les usagers patients ou chanceux aux arrêts).
- b) Comment se fait-il que les fréquences annoncées page 78 du document D2-3 EIE sont différents de celles annoncés page 14 du document C, et sont encore plus mensongères (30 minutes pour la ligne PC1 - PC2 ... au lieu de 2 heures). Pourquoi la ligne 6 a disparu dans ce même document ? Jusqu'à quand les lignes 8 et 9 du TIG ont existé, car depuis août 2019, je n'en ai jamais vu la trace d'une seule (ou alors elles sont bien cachées avec des horaires invisibles) ?
- c) En fait, voilà l'état du réseau actuel des transports en commun cayennais :
- horaires jamais respectés, avec quelquefois arrêt non desservi par les chauffeurs, au bon vouloir de ces derniers,
 - grèves à rallonges multiples, probablement justifiées, mais sans explication des motivations et des enjeux,
 - mise en place d'un soit-disant service minimum par la CACL, sans précision des horaires et des fréquences autres que : 1 bus par main, 2 bus dans la journée : genre d'information qui ne sert strictement à rien aux usagers,
 - arrêts quelquefois dangereux pour les usagers car non aménagés, le long de la route de Baduel notamment (absence de trottoirs pour y accéder, absence d'ombrage ou d'abris nécessaires pour les longues attentes régulières à subir puisque c'est une constante loterie que d'avoir un bus à l'heure, quand celle-ci est indiqué sur l'arrêt ce qui n'est pas le cas partout (et encore moins le cas qu'il soit à jour)).

- d) Depuis août 2019, ce réseau de transport n'a même fonctionné 50% du temps puisque à l'arrêt de fin novembre à début janvier, puis de mi-mars à aujourd'hui (aucune anticipation de reprise au déconfinement, service dégradé une dizaine de jours fin mai, et de nouveau à l'arrêt depuis début juin, à cause du Covid).
- e) Le pire, c'est que la CACL a soit-disant développé une application pour géolocaliser les bus et estimer son temps d'attente. C'est totalement bidon. Je ne compte même plus le nombre de fois où le message est passé de imminent à 59 minutes, sans qu'aucun bus n'apparaissent à l'horizon. Les samedis, sur les lignes PC1-PC2 (8 et 9 depuis janvier 2020), systématiquement c'est un bus sur 2 qui circulent (fréquence : 1 par heure), mais sans jamais savoir lequel. Loterie !
- f) Le problème est que Cayenne ne possède pas en son centre de magasins d'alimentation bon marché pour faire ses courses au quotidien : il faut se rendre soit à Suzini, soit à Family Plaza, soit à Collery, qui sont des zones inaccessibles à pied (et chargés). Donc toute personne sans véhicule est tributaire de ces réseaux de transport en commun totalement déficients. De même, il est totalement surprenant qu'une préfecture ne possède pas de gares routières avec des lieux d'information. La moindre ville de la taille de Cayenne, et même plus petite, chez nos voisins brésiliens, a une gare routière digne de ce nom : pourquoi pas la Guyane ?

Les questions sont donc les suivantes :

- g) va t-il falloir attendre le TCSP (2023 donc), et un PPP ruineux (comme tous les PPP) pour améliorer le service rendu aux usagers ? Les bus existent, les horaires existent, les lignes existent : pourquoi la CACL n'arrive pas à faire respecter un minimum de service ? Aucune ville d'un pays développé ne possède un réseau aussi lamentable, et celles des pays dits, à tort, sous développés, permettent le développement de mode de substitution qui font que nul usager ne patiente autant qu'en Guyane pour se déplacer (taxi brousses, bus van, etc, qui restent à la portée de toutes les bourses) ?
- h) quel sera le prix du billet de transport pour utiliser le nouveau réseau programmé ?

Réponse de la CACL :

Plusieurs questions concernent plutôt l'exploitation du réseau actuel et sont donc indépendantes du projet TCSP.

- a) Les données stipulées sont celles fournies par la Régie Communautaire de Transports (RCT), actuel exploitant du réseau de bus urbain et par les transporteurs privés exploitant le réseau de transport périurbain
- b) Les fréquences annoncées page 78 du document D2-3 EIE et celles annoncées page 14 du document C sont sensiblement identiques sauf pour la ligne 1 (possible coquille) et pour les lignes PC1 et PC2 (surement d'une erreur d'interprétation). Les lignes 8 et 9 du TIG sont exploités par la CTG et figurent bien sur le site internet de celle-ci
- c) En cas de difficulté ou d'incompréhension, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des services de la CACL pour obtenir des informations sur une ligne de bus. Sinon il est aussi possible d'avoir accès aux informations majeures concernant le réseau de bus sur le site internet de la CACL

- d) Le réseau de bus a subi d'importantes crises depuis novembre 2019, avec une grève importante en fin d'année dernière et la crise de la covid-19. Ces crises de par leurs origines et leurs natures sont indépendantes de notre volonté (Le droit de grève est un droit à valeur constitutionnelle en France et la crise de la covid relève de problématiques de santé publique). Des services minimums ont quand même pu être mis en place.
- e) La CACL n'a pas encore développé d'application pour géolocaliser les bus de son réseau urbain. L'application qui existe aujourd'hui n'en a pas les moyens car il n'y a pas de GPS au sein des bus. Cette application a pour but d'informer les usagers sur les horaires de passage prévus en fonction de l'arrêt auquel on se trouve. Par contre, les BHNS du TCSP embarqueront eux des GPS et pourront être géolocaliser, ce qui est d'ailleurs prévus.
- f) il existe bel et bien une gare routière pour le transport interurbain à Cayenne et celle-ci relève de la compétence de la CTG. Concernant les magasins d'alimentation, il semble quand même possible de faire des courses à Cayenne sans avoir à se rendre dans un magasin de grande enseigne.
- g) Le projet du TCSP amorce la modernisation du réseau de bus urbain en permettant justement de réorganiser tout le réseau de bus actuel. Les perspectives d'évolution démographique sur l'agglomération, l'engorgement actuel du trafic routier, la nécessité de réduire la pollution notamment concernant les gaz à effet de serre doivent être pris en compte et nous amènent à anticiper l'avenir. Cette réorganisation, s'effectuant dans le cadre d'une concession d'exploitation du service des transports publics à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), a pour vocation d'améliorer le service rendu aux usagers
- h) Le prix du billet de transport restera sensiblement le même

15

ZENON Michelle

Représentant : Consorts ZENON

Observation faite le : 16/07/2020

Consignation : site internet des services de l'Etat en Guyane

Localisation : Boulevard de la République

Parcelle : AM 254

Objet :

Enquête publique TCSP et perspectives d'indemnisation

J'ai été informée par la CACL de l'ouverture de l'enquête publique et la possibilité de formuler des observations. Résidant en Métropole, je ne puis faire le déplacement.

En effet, propriétaire en indivision avec mes frères et sœurs de la parcelle AM 254, des discussions ont d'ores et déjà été engagées avec la CACL pour l'acquisition. L'attention a toutefois été appelée sur la durée excessive de cette emprise réservée qui date depuis près de 30 ans et qui, malgré des sollicitations pour activer une transaction n'a pas abouti. Les conséquences pécuniaires préjudiciables pour nos parents d'abord et nous héritiers ensuite ont été soulignées.

La dernière proposition faite par la CACL n'est pas satisfaisante. Il apparaît en effet opportun d'attendre les termes de référence établis par le service des Domaines. En tout état de cause, une indemnité transactionnelle complémentaire de la Ville de Cayenne en réparation du préjudice matériel subi conséquemment au gel d'une parcelle de terrain constructible pendant des années avant la modification du PLU et l'absence d'offre d'achat en dépit des sollicitations des propriétaires en ce sens.

Réponse de la CACL :

Le prix proposé par l'EPFAG reste dans l'épure de l'avis de valeur émis par France Domaine.

L'emprise réservée pour la réalisation du TCSP est entrée en vigueur en septembre 2019 suite à l'approbation du nouveau PLU de la ville de Cayenne. L'emprise réservée qui est ici mentionnée est antérieure au projet du TCSP et relève des compétences de la Mairie de Cayenne. L'indemnisation complémentaire que demandée doit être vue avec les services de la Ville.

16

SMITH Franckey

Représentant : /

Observation faite le : 03/08/2020

Consignation : tcsp@cagl-guyane.fr

Localisation : Ensemble du tracé

Parcelle : /

Objet :

Plusieurs propositions pour le projet :

- a) Il est urgent de privilégier des voies réservées aux bus afin de garantir et respecter au mieux les délais de passages aux arrêts car les délais d'attente sont interminables. Cela éviterait de mettre trop de bus sur les routes (quid de l'écologie et financier et du confort des voies pour les chauffeurs)
- b) Prévoir également des arrêts de bus couverts et un panneau électronique d'affichage à alimentation solaire
- c) Application mobile afin de suivre les bus et pour les paiements
- d) En 2021...voir loin pas bricolage si possible des bus hybride

Réponse de la CACL :

Les propositions énoncées sont déjà intégrées au projet

- a) Le TCSP (Un transport collectif en site propre) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé, de telle manière que ce mode de transport dispose de sa propre voie. Contrairement au réseau de bus actuel, le TCSP ne sera pas impacté par le trafic routier, d'autant plus qu'il aura la priorité aux carrefours.
- b) Dans le but d'offrir un niveau de service élevé aux usagers, Les arrêts de bus du TCSP seront de véritables stations dotées d'un certain nombre d'équipements :
 - Marquage PMR
 - Point d'arrêt des véhicules
 - Bande d'Éveil à la Vigilance
 - Mobilier en station
 - Abri voyageur de 6m minimum
 - Bancs
 - Appuis ischiatiques

| | |
|----|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre d'information statique : affichage du plan du réseau, du plan détaillé du secteur, des horaires de la ligne, ainsi que les éventuelles déviations de la ligne. - Dispositifs de sécurité à l'arrière du quai de la station (barrière, potelet, haie) - Éclairage - Haut-parleurs pour annonces sonores : diffusion des informations sur le temps d'attente, ainsi que sur les perturbations de la ligne - Wifi <p>Ces équipements seront identiques sur tout l'ensemble du tracé du TCSP, et localisés aux mêmes emplacements au niveau des différentes stations.</p> <p>c) Une nouvelle application permettant l'information voyageur en temps réel et le paiement en ligne sera développée.</p> <p>d) Les véhicules seront à motorisation hybride thermique-électrique. Ces véhicules permettent des économies conséquentes de la consommation de carburant d'environ 15-20%. Les véhicules hybrides sont en outre moins bruyants que les bus thermiques classiques et offrent un confort supérieur lors des accélérations et décélérations.</p> |
| 17 | <p>COTREBIL Argentin</p> <p>Représentant : / Observation faite le : 03/08/2020 Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne</p> <p>Localisation : Ensemble du tracé Parcelle : /</p> <p>Objet : Projet séduisant et innovant. Mais la question se pose de savoir si tous les objectifs seront tenus</p> <p>Réponse de la CACL : Dans le cadre du marché de partenariat pour la conception, la construction, une partie de la maintenance et tout ou partie du financement du TCSP, le titulaire a une obligation de résultat à travers des objectifs de performance, de management de la qualité et de maîtrise des risques</p> |
| 18 | <p><u>LUCAS Joséphine</u></p> <p>Représentant : / Observation faite le : 03/08/2020 Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne</p> <p>Localisation : Ensemble du tracé Parcelle : /</p> <p>Objet : Le projet TCSP est un projet ambitieux qui traduit la volonté remarquable de la CACL de mettre en place une politique de transport favorable à la liberté de déplacement des personnes notamment de celles qui vivent, étudient ou travaillent au sein des communes de l'agglomération.</p> |

Cette politique sera d'autant plus ambitieuse quand elle développera des moyens multimodaux appliqués aux routes et aux rivières (Cayenne – Macouria – Montsinery Tonegrande par exemple)
Egalement lorsqu'adossée à la CTG, elle équilibrera l'accès aux autres communes en lien avec les autres EPCI, sur le plan des transports.
Faudra-t-il attendre que les services administratifs et les centres d'intérêts professionnels soient décentralisés sur l'ensemble du territoire guyanais ?
Le TCSP devra être vecteur d'emplois (conducteurs, techniciens de maintenance, contrôleurs, voire de médiateurs)
Les parcs relais devront être sécurisés de jour et de nuit.
Les activités économiques connexes devront être encouragées (achat de billets, activités commerciales de proximité, ...)
S'inspirer des TCSP de la Réunion et des Antilles permettant de garantir une desserte ad hoc.

Réponse de la CACL :

Le projet de TCSP permettra une amélioration de la desserte pour tous les habitants de l'agglomération via les niveaux de service augmentés et la facilitation des échanges intermodaux particulièrement à Maringouins et au Marché (Vieux-Port).

Les deux lignes de BHNS permettront de desservir directement, soit à une distance de moins de 500m, 41 500 habitants, 15 600 emplois et 13 200 scolaires à l'horizon de la mise en service, soit 7000 habitants+emplois+scolaires par kilomètre. La plupart des grands équipements de Cayenne seront desservis tels que le marché, l'Hôpital Rosemon, l'Université, les lycées Félix Eboué et Michotte, le jardin botanique.

Le TCSP permettra également un désenclavement de la plupart des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville et desservira la future Opération d'Intérêt National.

19

VENTURA Emilie

Représentant : /

Observation faite le : 03/08/2020

Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne

Localisation : Ensemble du tracé

Parcelle : /

Objet :

La création des 2 lignes de bus à haut niveau de service répond à un besoin d'utilité publique, compte tenu de la démographie galopante de la CACL.
L'arrivée de ce mode de transport a-t-elle un effet négatif sur le volume des transports des réseaux de transports existants ? je ne le crois pas

Réponse de la CACL :

Le projet du TCSP amorce la modernisation du réseau de bus urbain en permettant de réorganiser tout le réseau de bus actuel. Les perspectives d'évolution démographique sur l'agglomération, l'engorgement actuel du trafic routier, la nécessité de réduire la pollution notamment concernant les gaz à effet de serre doivent être pris en compte et nous amènent à anticiper l'avenir en réorganisant dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers

| | |
|-----------|---|
| <p>20</p> | <p><u>CLET Emilia</u></p> <p>Représentant : / Observation faite le : 03/08/2020 Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne</p> <p>Localisation : Ensemble du tracé Parcelle : /</p> <p>Objet : Le projet de ligne de bus a un aspect positif lié aux facilités de déplacement des populations éloignées du centre-ville, de ceux et celles qui se rendent à leur travail, des élèves et étudiants. Un tel projet ne peut être que bénéfique pour les populations futures</p> <p>Réponse de la CACL : Ce projet a en effet comme objectif de mailler les différents quartiers et de faciliter les déplacements de la population</p> |
| <p>21</p> | <p><u>VENTURA Félix</u></p> <p>Représentant : / Observation faite le : 03/08/2020 Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne</p> <p>Localisation : Avenue de la Liberté (Canal Laussat) Parcelle : /</p> <p>Objet : La suppression des places de parking ou de stationnement le long du canal laussat est prévue. Quelles dispositions ont été prises, afin de permettre aux riverains et aux clients des commerçants de stationner dans une organisation certaine</p> <p>Réponse de la CACL : Depuis plusieurs années, les collectivités du bassin de vie de Cayenne mènent des réflexions continues et s'engagent dans des actions contribuant à un développement territorial et urbain à même de satisfaire les exigences du développement durable : assurer le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures. Les enjeux de mobilité constituent le chapitre 5 du Document d'Orientation Générale (DOG) du SCOT. En termes de mobilité terrestre, les enjeux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densifier l'aire urbaine afin de favoriser les trajets courtes distances et ainsi diminuer les trajets automobiles en faveur des modes doux. Il s'agit également de prioriser le développement urbain dans les zones desservies par les transports en commun, en particulier autour des axes lourds - Améliorer l'accessibilité routière en évitant la dégradation du réseau primaire, en complétant le réseau secondaire et en développant les axes en sites propres du futur TCSP - Développer les modes de transports alternatifs à l'usager de la voiture offrant une meilleure couverture du territoire par les transports collectifs qui doit permettre de réduire les déplacements en véhicules particuliers. |

| | |
|----|---|
| | <p>Le projet de TCSP est donc central dans les enjeux liés à la mobilité urbaine du territoire afin de réduire l'utilisation de la voiture et donc de réduire les nuisances qui y sont liées.</p> <p>Ainsi, le long du canal laussat certaines places de parking seront supprimées, d'autres recréer pour permettre de répondre le mieux possible aux besoins des riverains et des commerçants. Ce qui est certain c'est dans le cadre du nouvel aménagement de la zone du canal laussat, l'objectif est de favoriser les modes doux et les modes de transport alternatifs collectifs (TCSP, Navette Fluviale)</p> |
| 22 | <p><u>PRIVAT Léon</u></p> <p>Représentant : / Observation faite le : 03/08/2020 Consignation : Registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne</p> <p>Localisation : Avenue de la Liberté (canal laussat) Parcelle :</p> <p>Objet : Le projet a été très bien étudié sur tous ses aspects, le TCSP apportera une amélioration sensible dans le transport public dans Cayenne et ses environs. La régularité qui sera induite apportera un plus dans le déplacement des scolaires, lycéens et étudiants Bien que les véhicules utilisés soient de bon niveau sonore, y a-t-il des barrières antibruit prévues quand le tracé passe trop proche d'habitations (La fréquence des passages peut engendrer une gêne)</p> <p>Réponse de la CACL : Les nuisances sonores dues au TCSP seront minimales et peu différentes de celles d'aujourd'hui. La création d'un mur antibruit ne se révèle pas nécessaire car il s'agira de bus à motorisation hybride thermique-électrique à faible émission sonore circulant à la fréquence d'un bus toutes les 10 min en heure de pointe sur chaque ligne et d'un bus toutes les 5 min sur le tronçon en commun (au niveau du canal laussat) De plus, les bus du TCSP ne circuleront pas plus des habitations que les bus actuels et c'est même l'inverse qui se produit avec la création des cheminements piétons, des pistes cyclables et des stationnements.</p> |

